

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230926-DEL_08_26092023-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 20/09/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11				

OBJET : provisions pour créances douteuses -budget eau et assainissement

L'état des créances (factures eau) pour 2023, fourni par le Service de gestion Comptable de Nyons, fait apparaître un montant de 294.55€ à provisionner. Les crédits sont insuffisants, il convient d'établir une Décision Modificative du budget. Il y a déjà 200€ de crédits.

Dépenses de fonctionnement : - 100€ au chapitre 011

Dépenses de fonctionnement : + 100€ au chapitre 68

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité**APPROUVE** la provision de 294.55€**DECIDE DE PROCEDER** au vote de virement de crédits, sur le budget 2023**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
68 / 6817	Dotations aux amortissements et aux provisions	100
	Total	100

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 61523	réseaux	100,00
	Total	100,00

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0